


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 août 2017

Rapport au Parlement fédéral

Gestion de la restauration collective de l'administration fédérale



Dans son rapport au Parlement fédéral, la Cour des comptes examine les formes de restauration collective organisés dans les services publics fédéraux. Elle conclut qu'à ce stade, ils ne garantissent pas une maîtrise des coûts et une transparence budgétaire suffisantes. Elle recommande aux services de se coordonner pour définir une politique cohérente et économe de restauration collective au bénéfice des agents de l'État fédéral.

La restauration collective représente environ 13.500 repas par jour, pour un coût annuel supporté par l'État estimé à près de 38 millions d'euros. Elle est organisée soit directement par les SPF, soit via une ASBL, soit en recourant à une société commerciale.

Le service administratif à comptabilité autonome Fedorest a été créé en 2008 pour rationaliser l'offre de restauration collective dans la fonction publique fédérale. Chargé de gérer les services de restauration pour les SPF, il devait permettre une gestion plus économe des ressources. Il est cependant resté limité au SPF Finances, dont il dépend. Les autres SPF dont les agents bénéficient d'un accès aux restaurants de Fedorest ne financent pas encore ses activités.

Le coût de revient des repas produits par Fedorest reste élevé, principalement en raison des charges liées à un personnel historiquement en surnombre. Fedorest ne respecte par ailleurs pas les modes de passation de marchés publics autorisées pour l'achat des denrées alimentaires.

L'examen des autres formes de restauration collective que Fedorest conclut également à une maîtrise des coûts très inégale, à un manque de transparence du coût total supporté par l'État et à un respect insuffisant de la réglementation relative aux marchés publics.

Globalement, l'organisation de la restauration collective de l'administration fédérale manque d'encadrement. Les modes d'organisation actuels ne garantissent pas une égalité de traitement, une maîtrise des coûts et une transparence suffisantes.

Les ministres concernés ont répondu à la Cour des comptes.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport « Gestion de la restauration collective de l'administration fédérale » a été transmis au Parlement fédéral. Ce rapport, qui existe uniquement en version électronique, et ce communiqué de presse sont disponibles sur www.courdescomptes.be.